

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 28

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.

Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND
M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-124

Financement aménagement de la falaise des Capucins

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Le littoral au niveau de la plage des Capucins réclame un aménagement afin de renforcer la falaise (dont l'enrochement).

Maîtrise d'œuvre : Cabinet A3 Paysage en collaboration avec le Cabinet ECR Environnement.

La phase AVP (études d'avant-projet) a été validée. Le dossier est en attente de retour des autorisations de la DDTM sur les emprises liées au domaine maritime. Le montant des travaux est estimé à 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC.

Un plan de financement prévisionnel est proposé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant
"Aménagement et enrochement des Capucins"	300 000,00 €	France Vue Sur Mer	240 000,00 €
		Autofinancement	60 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €	TOTAL	300 000,00 €

Vu la délibération 121-19 et 122-19 du 8 octobre 2019 portant sur l'aménagement de la falaise des Capucins,

Vu la délibération 2022-017 du 1^{er} mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération 2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget prévisionnel du budget principal,


Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- valider le plan de financement prévisionnel pour « aménagement et enrochement de la falaise des Capucins » tel que proposé ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif France Vue sur Mer ;
- autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs à la subvention.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,
Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

